NOTE D'INFORMATION RESIDENTS, FAMILLES ET PROCHES



SC/GB/INF023/21

Objet: AUTORISATION VISITES SORTIES RESIDENTS JUSQU'A NOUVEL ORDRE

Chers résidents, Chères familles,

Nous vous informons que suite à la réunion de la Cellule de crise du 1^{er} juillet 2021, une organisation est mise en place à compter du <u>LUNDI 5 JUILLET 2021</u> afin d'encadrer les visites avec des mesures adaptées, en accord avec le Conseil de la Vie Sociale et le Comité Social et Economique.

Jusqu'à nouvel ordre, les visites sont autorisées SANS RENDEZ-VOUS de 13h30 à 17h30 avec un accueil de 2 personnes maximum et respect des gestes barrières.

1 - Dès votre entrée dans l'établissement vous devez :

- Désinfecter vos mains à la solution hydroalcoolique (dans le SAS),
- Mettre un masque (dans le SAS),
- Contrôler votre température par caméra thermique,
- Vous inscrire sur le registre des visiteurs prévu à cet effet et à votre disposition à l'ancien poste d'agent d'accueil et de compléter le plus précisément ce document.

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter ces mesures afin d'assurer toute traçabilité. Ces données sont confidentielles et vous avez la possibilité d'accéder à tout moment à vos données personnelles, les faire rectifier, demander leur effacement dans le respect des obligations légales, vous opposer ou limiter leur traitement pour motif légitime.

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez contacter notre DPO à l'EHPAD La Madeleine – 40 rue du Maréchal Joffre à BERGERAC au 05.53.63.64.00

2 - Concernant les VISITES avec respect des gestes barrières

- Les visites peuvent être effectuées dans la chambre tous les jours de la semaine entre 13h30 et 17h30, SANS RENDEZ-VOUS.
- Il est demandé de privilégier les visites dans le parc.
- Il est demandé aux visiteurs de réaliser un test PCR 72h avant la visite, ou un test antigénique dans la journée de la visite. Si le visiteur peut attester qu'il est vacciné (Attestation AMELI) la présentation d'un test négatif n'est pas nécessaire.

- La vaccination reste recommandée.
- Les mineurs sont autorisés en visite, accompagnés d'un adulte et sous réserve qu'ils soient en capacité de s'engager à porter un masque et de respecter les consignes sanitaires.

Nous tenons à vous informer qu'un non-respect des gestes barrières et des mesures de protection entrainera la suspension de toute visite, conformément aux consignes du Ministère.

1) LES SORTIES EN FAMILLE

- Pour les résidents protégés par une vaccination complète, les sorties dans la famille sont possibles avec un délai de prévenance de 48h, en rappelant les risques de contamination importants dans les foyers familiaux et donc la nécessité de respecter les gestes barrière.
- Pour les résidents non vaccinés, une demande de sortie devra être complétée (ENR605) et une appréciation de la situation sera faite au cas par cas par le médecin coordonnateur, selon la balance bénéfices-risques, en fonction de la circulation virale et de la situation du résident (sa capacité à respecter les mesures barrières, la nature de la sortie, etc.). Si la sortie est autorisée, le résident et l'aidant seront informés des risques encourus et de la nécessité de respecter strictement les mesures barrières (notamment par le port impératif du masque chirurgical). Un test RT-PCR sera réalisé au retour (à J+5) et aucune activité et repas collectifs ne seront possibles pendant 7 jours (cette mesure ne s'applique pas pour les résidents protégés par une vaccination complète).

Si vous constatez un dysfonctionnement ou une anomalie dans la qualité de votre prise en charge et que vous souhaitez faire une réclamation vous devez en premier lieu vous adresser au directeur de l'établissement ou au professionnel de santé qui vous a pris en charge.

Nous vous rappelons que l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en place également une **Cellule d'Ecoute et de Dialogue Ethique (CEDE)** pour faciliter les échanges entre les EHPAD et les familles. Elle est à votre disposition soit par téléphone soit par courriel que nous vous communiquons ci-dessous :

Tél. 05.49.44.40.18 courriel: erena.poitiers@chu-poitiers.fr

Soyez certains de tout notre soutien. Nous sommes là et vous pouvez compter sur nous.

Le Directeur Ma

S. CONNANGLE

Le Médecin Coordonnateur,

Dr BREILLARD / Dr GRAND

Dr BREILLARD Roselyne

Médecin Coordonnateur
EHPAD LA MADELEINE
40, rue du Maréchal Joffre - 24100 BERGERAC

Tél: 05 53 63 64 00 RPPS: 10000816800